

Sauf avis contraire, au plus tard le
lendemain de la date de règlement, NOUS
CONSIDERERONS QUE VOUS ETES
D'ACCORD et nous paierons sous réserve
que votre compte présente une provision
suffisante.

Il n'est donc pas nécessaire de nous
retourner ce document.

SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD POUR
UN REGLEMENT TOTAL OU PARTIEL,
veuillez dès réception de ce relevé nous
communiquer PAR TELEPHONE et nous
confirmer par écrit les montants refusés
ainsi que les motifs de refus.

DATE

SIGNATURE

SASU FK2
114 AVENUE DES CHASSEENS
13120 GARDANNE

**RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE
DEMANDE D'ACCORD DE PAIEMENT**

Date d'envoi
12/06/2023

Date de réponse
DES RECEPTION

Date de règlement
16/06/2023

N° ORDRE	TIREUR	REF. TIRE	* (1)	AV (2)	MONTANT	MON ORIG	DATE ECH.	MTT REFUSES	MOTIF DES REFUS
4455137	CENPAC	0004464954			293,53		16/06/23		
4455138	CENPAC	0004464953			1 439,42		16/06/23		

Votre Agence : 12 BD BONTEMPS - 13120 GARDANNE - Tél 04 42 51 73 30

Votre Interlocuteur : PUTTO DELPHINE (380)